

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Délibération n°2025.07.107.B

Installation et maintenance préventive et curative des équipements de signalisation tricolore et de bornes amovibles

LE DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 juillet 2025

Secrétaire de Séance: Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Hélène GINGAST, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s):

François ELIE, Maud FOURRIER, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_107Ba-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025

Publication : 16/07/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.107.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

**INSTALLATION ET MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS
DE SIGNALISATION TRICOLORE ET DE BORNES AMOVIBLES**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE
DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ

Enjeux : [90501 -9) UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ]

Le montant maximum du précédent marché ayant été atteint, il est nécessaire de relancer une procédure pour conclure un marché d'installation et de maintenance préventive et curative des équipements de signalisation tricolore et de borne amovible.

Compte tenu du volume estimé, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-2, R2131-16 à 20 R2161-2 à 5, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commandes sur la base de prix unitaires définis par le bordereau des prix annexé à l'acte d'engagement pour le titulaire.

Le présent accord-cadre ne comprend pas d'engagement sur un montant minimum mais comprend un montant maximum annuel de commandes de 250 000 € HT en application de l'article R2162-4 du code de la commande publique.

L'estimation annuelle de la dépense pour GrandAngoulême est de 100 000 € HT.

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_107Ba-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025

Publication : 16/07/2025

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appel d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_107Ba-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025

Publication : 16/07/2025